

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX.

Marché : 08-349 U : Lot : n°1
Gros-Oeuvre – Etanchéité – Structure métallique

Titulaire : groupement solidaire
DELTA CONSTRUCTION, mandataire
rue Pierre et Marie Curie
33525 BRUGES CEDEX
SECMA BATIMENT, co-traitant
rue Emile Combes
33270 FLOIRAC

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° /.... du Conseil de Communauté en date du .. /.... /.... Et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et Monsieur Jean-Michel XICLUNA, agissant en tant que mandataire du groupement solidaire

Société DELTA CONSTRUCTION rue Pierre et Marie Curie 33525 BRUGES CEDEX,
n° d'immatriculation SIRET 434 015 871 00016 RCS BORDEAUX
Société SECMA BATIMENT , co-traitant – 53 rue Emile Combes – 33270 Floirac
N° d'immatriculation SIRET 472 201 367 000 19 RCS BORDEAUX

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n° 08-349 U , le groupement solidaire **DELTA CONSTRUCTION, mandataire** et **SECMA BATIMENT, co-traitant**

s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Gros-Oeuvre – Etanchéité – Structure métallique, lot n°1 – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché s'élève à 7 200 000 € Hors Taxes valeur Juin 2008.

Par avenant n°1, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de + 97 094.50 €HT (valeur forfaitaire) portant ainsi le montant du lot n°1 à **7 297 094.50 €HT.**

Le présent avenant a pour objet la validation de modifications techniques rendues indispensables dans le cadre de l'avancement du chantier.

Article 2 : Consistance des travaux modificatifs

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité et de fonctionnalité.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis négociés joints au présent avenant.

N °	Libellé	Coût en €HT	Date de valeur	Référence devis entreprise
1	Travaux modificatifs sur cages d'ascenseurs de la tour	42018,67	Juillet 2008	N° 50 42 018,67
2	Dépose et rebouchage de caniveaux	5 758,34	Juillet 2008	N° 2 BIS 5 758,34
3	Travaux de percements et carottages divers	80991,26	Juillet 2008	N°51 80 991,26
4	Travaux d'adaptation du local Groupe Électrogène	20439,47	Juillet 2008	N° 52 20 439,47
5	Réalisation de flocage coupe feu	4 090,00	Juillet 2008	N° 19 4 090,00
6	Adaptation sortie de secours « Restauration »	8951,82	Juillet 2008	N° 53 8 951,82
7	Réalisation mur maçonné complémentaire	802,80	Juillet 2008	N° 20 802,80
8	Travaux modificatifs pour baies vitrées 10 bis et 3bis	27 579,93	Juillet 2008	N° 26 27 579,93
9	Agrandissement plateau de bureaux R+3 Est	20366,1	Juillet 2008	N° 54 20 366,10
10	Réservations cabinet médical	3 090,00	Juillet 2008	N° 30 3 090,00
11	Recharge sols T1 et T2	35 819,00	Juillet 2008	N° 34 35 819,00
12	Création d'édicules pour conduits de ventilation	13 557,54	Juillet 2008	N° 37 13 557,54

13	Réservations en plancher pour tuyaux d'eau glacée	7 360,00	Juillet 2008	N° 5 7 360,00
14	Protection vitrage patio restaurant	4 745,44	Juillet 2008	N° 10 4 745,44
15	Travaux local tgbt	8 151,93	Juillet 2008	N° 13 8 151,93
16	Réservations pour urinoirs	3 570,00	Juillet 2008	N° 25 3 570,00
17	Réalisation d'un enduit extérieur 2 faces sur les noyaux de tailles de guêpes	9 072,00	Juillet 2008	N° 9 9 072,00
<i>Sous total plus values</i>		<i>296 364,30</i>		
18	Suppression dépose des garde corps	-15 812,50	juin 2008	
19	Suppression escalier monumental	-200 202,19	juin 2008	
20	Suppression démolition de jardinières	-11 178,00	juin 2008	
<i>Sous total moins values hors révision</i>		<i>-227 192,69</i>		
TOTAL		69 171 ,61		

La prestation N°1 concerne l'ensemble des travaux modificatifs liés à l'adaptation des cages d'ascenseurs de la tour suite à la découverte d'une double dalle non repérée sur les plans de l'existant.

La prestation N° 2, imposée par le bureau de contrôle, concerne les travaux de rebouchage du caniveau traversant le local «archives tampon 3» situé au R-3 afin de maintenir le coupe feu entre ce local et le parc de stationnement.

La prestation N° 3 concerne l'ensemble des travaux de carottages, de percements et de démolitions partielles lié à la modification des cheminements de réseaux projetés (ventilation chauffage et électricité) ou au remplacement de canalisations existantes faisant suite à des demandes supplémentaires du maître d'ouvrage liées à la découverte de canalisations rouillées après travaux (sanitaires pour le cabinet médical et eau glacée).

La prestation N° 4 concerne les travaux modificatifs nécessaires au dévoiement du conduit de ventilation haute du local «groupe électrogène» afin de maintenir un éclairage naturel dans le bureau mitoyen ainsi que le coupe feu entre ce bureau et le local «groupe électrogène».

La prestation N° 5, suite à demande du bureau de contrôle, concerne l'application d'un flocage coupe feu sur les éléments métalliques constituant le local «machinerie ascenseur» afin d'en assurer la tenue au feu.

La prestation N° 6, suite à demande du centre sécurité du maître d'ouvrage concerne les travaux d'adaptation d'une seconde sortie de secours du «restaurant» par le parking de l'hôtel communautaire afin de maintenir une deuxième évacuation possible pendant les travaux de restructuration.

La prestation N° 7 concerne la réalisation d'un mur maçonné de remplissage pour fermer le local vestiaire au niveau rez de chaussée.

La prestation N° 8 concerne la réalisation de murets en béton armé faisant suite à la modification des façades rideaux des niveaux R+3 bis et R+10 bis.

La prestation N° 9 concerne les travaux d'agrandissement du plateau de bureaux de la zone R+3 Est.

La prestation N° 10 concerne la réalisation de carottages supplémentaires pour les nouveaux réseaux d'évacuation du «cabinet médical» au niveau R+8.

La prestation N° 11 concerne la remise à niveau des sols des deux tailles de guêpes suite à la découverte de formes de pente sous le complexe d'étanchéité déposé.

La prestation N° 12 concerne les travaux de réalisation, imposés par le bureau de contrôle, des deux édicules du niveau rez de chaussée nécessaires à l'amenée d'air neuf du local «restaurant».

La prestation N° 13 concerne la réalisation de carottages supplémentaires pour le passage de nouveaux réseaux d'eau glacée dans la tour.

La prestation N° 14 concerne le montage d'une ossature et d'un habillage bois pour protéger les vitrages du patio «restaurant» pendant les travaux de restructuration.

La prestation N° 15 concerne les travaux modificatifs rendus nécessaires pour rendre le local tableau général basse tension « TGBT » directement accessible depuis le local transformateur. Demande faite par le maître d'ouvrage afin de faciliter l'accessibilité du local pour les agents en charge de la maintenance électrique.

La prestation N° 16 concerne la création de réservations supplémentaires, suite à demande du maître d'ouvrage afin de laisser une possibilité de mettre en place et de raccorder des urinoirs supplémentaires dans les sanitaires de la tour.

La prestation N° 17 concerne la réalisation d'un enduit extérieur 2 faces sur les anciennes parois extérieures des noyaux des niveaux R+3 bis et R+ 10 bis. A la suite de la mise à nu de ces parois par l'enlèvement des briquettes qui les recouvraient, il s'est avéré que le support était totalement détérioré d'où la nécessité de mettre en œuvre un enduit.

La prestation N° 18 concerne la suppression du poste «dépose des gardes corps» au niveau rez-de -dalle sur la rue Jean Fleuret.

La prestation N° 19 concerne la suppression de l'escalier monumental prévu dans l'atrium de l'hôtel de la CUB.

La prestation N° 20 concerne la suppression du poste «démolition des jardinières» pour le niveau R+10 bis.

Article 3 : Incidences financières

3.1 Incidence des travaux supplémentaires

L'ensemble des travaux supplémentaires sont à rapporter à valeur juin 2008.

Formule :

Travaux supplémentaires (valeur juin 2008) = Travaux supplémentaires (valeur mois de la date incidence) * (50% *Indice BT06 mois juin 2008 / Indice BT06 valeur mois date incidences + 50% *Indice BT07 mois juin 2008 / Indice BT06 valeur mois date incidences

L'ensemble des travaux supplémentaires, prévus au présent marché s'élève à 296 364,30 €HT, valeur juillet 2008.

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

TS (valeur juin 2008) = 296 364,30 *(50%* 746,2/758,7 + 50%*727,4/738,1)= 291 741,02 €HT

3.2 Incidence des suppressions de prestations

Le montant des suppressions de prestation s'élève, en valeur juin 2008, à :
- 227 192,69 € HT

3.3 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale en valeur juin 2008 s'élève à + 64 582,08 €HT.

Montant initial du marché :	7 200 000 €HT
Avenant N°1	+ 97 094,50 €HT
Avenant N° 2	+ 64 548,33 €HT

I

Le marché de travaux de l'entreprise DELTA CONSTRUCTION/SECMA BATIMENT s'élève ainsi après avenant n° 2 à **7 361 642,83 €HT** soit une augmentation de 2,2 % sur montant du marché initial.

Article 4 : Autres clauses du marché :

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- les devis joints en annexe

Article 6 : date d'effet de l'avenant :

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa modification

Pour le groupement d'entreprises solidaires DELTA CONSTRUCTION/SECMA
BATIMENT
Le mandataire
l'entreprise DELTA CONSTRUCTION
Le PDG, Jean-Michel XICLUNA

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX.

MARCHE DE TRAVAUX N° 08-350 U
LOT N°2
MENUISERIES EXTÉRIEURES – VERRIÈRE – STRUCTURE SECONDAIRE

AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° /.... du Conseil de Communauté en date du .. /..... /.... Et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et Monsieur Michel COLOMBANI, agissant au nom de la société SAS COVERIS – 35 allée de Mègevie – 33170 GRADIGNAN, n° d'immatriculation SIREN 434 015 871 00016 RCS BORDEAUX

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n°08-350 U, la Société SAS COVERIS s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Menuiseries extérieures, verrière, structure secondaire – lot n° 2 – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché et comprenant les options retenues s'élève à **3 997 492,33 €** Hors Taxes valeur Juin 2008.

Par Avenant n°1 au marché n°08-350 U des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de **60 183,96 € HT en valeur juin 2008** portant ainsi le **montant du lot n°2 à 4 057 676,29 € HT valeur marché juin 08**

Au cours de l'avancement du chantier, des modifications ont été apportées soit dans le but d'optimiser la maintenance, d'améliorer l'isolation thermique ou de répondre à des demandes formulées par le bureau de contrôle.

Parallèlement des variantes ont été proposées au Maître d'Ouvrage pour apporter des moins-values sans diminuer les performances recherchées mais en optimisant les possibilités d'utilisation du bâtiment.

Les travaux modificatifs sont détaillés ci-dessous et font l'objet du présent avenant n°2.

Article 2 : Consistances des travaux modificatifs

2.1 : travaux supplémentaires – modifications apportées dans l'aménagement des « Tailles de guêpe » niveaux T1 (3bis) et T2 (10bis)

Une dérogation a été demandée à la Commission de sécurité consistant à reculer de 70cm l'implantation des façades vitrées par rapport à la structure béton existante et à ne pas mettre en place de châssis vitrés pare-flamme 1 heure sur 4 mètres depuis l'arête du dièdre constitué par l'angle des poteaux béton existants.

L'aménagement d'une zone circulaire autour des façades vitrées permettant ainsi un accès technique pour le nettoyage de toutes les façades vitrées sans nécessiter la mise en place d'une nacelle sur la terrasse supérieure (R+16) .

Ce dispositif facilitant la maintenance, objectif retenu dans le cadre contractuel.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + **7 503,00 €HT en valeur janvier 2011.**

2.2 - travaux supplémentaires – modifications apportées dans l'isolation des châssis vitrés extérieurs type bande filante niveaux 1 à 15 de la Tour

Après dépose des châssis existants, des ruptures dans l'isolation ont été constatées. Afin de garantir une isolation continue, des éléments de laine de verre ont été mis en œuvre au pourtour de chacun des châssis neufs.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + **10 560,00 €HT en valeur février 2010.**

2.3 - travaux supplémentaires – modifications à apporter à la façade vitrée du restaurant des élus au R-1 de la Tour

Suite à une demande du bureau de contrôle, non formulée dans le cadre du rapport initial de contrôle technique sur DCE, l'entreprise a réalisé une étude pour mettre en place une façade vitrée composée d'éléments fixes à la place de la façade vitrée existante comportant des châssis ouvrants, sans qualité coupe-feu. Le bureau de contrôle fixe un degré coupe-feu de 2 heures pour cette façade vitrée.

Le montant en plus-value de ces travaux s'élève à + **41 825,00 €HT en valeur février 2011.**

2.4 : variantes techniques

Afin de compenser au plus haut niveau possible les plus-values à porter au montant des travaux du lot n°2, le maître d'œuvre a cherché toutes les variantes de nature à apporter des moins-values sans diminuer les performances attendues dans les objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

2.4.1 suppression de l'escalier monumental au centre de l'atrium/ hall général

Afin d'offrir des possibilités d'utilisation du hall plus importantes du hall central, il a été examiné à la demande du Maître d'Ouvrage, la suppression de l'escalier monumental .

Cette modification entraîne :

- La suppression des ouvrages de garde-corps vitrés de cet escalier prévus au lot n°2
- La suppression de 3 portes d'accès à cet escalier aux niveaux +1, +2 et +3
- Le remplacement de ces portes par des compléments de mur rideau – façades fixes

Le montant en moins-value de ces travaux en variante bandes filantes s'élève à – **38 575,02 € HT valeur juin 2008**

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des prestations modificatives.

N°	Prestations	Incidence financière en plus-value (€ HT)	Incidence financière en moins-value (€ HT)
1	Modifications apportées dans l'implantation et la nature des façades vitrées des «Tailles de guêpe» niveaux T1 (3bis) et T2 (10bis)	+ 7 503,00 € HT en valeur janvier 2011	
2	Modifications apportées dans l'isolation des châssis vitrés extérieurs type bande filante niveaux 1 à 15 de la Tour	+ 10 560,00 € HT en valeur février 2010	
3	Modifications à apporter à la façade vitrée du restaurant des élus au R-1 de la Tour	+ 41 825,00 € HT en valeur février 2011	
5	Suppression des garde-corps vitrés de l'escalier monumental au centre de l'atrium/ hall général		– 38 575,2 € HT valeur juin 2008

Article 3 : Incidences financières

Rappel calcul indice de révision du lot 02 suivant CCAP $(80\%(\text{BT27n}/\text{BT27o})+(20\%(\text{BT07n}/\text{BT07o}))$

3.1 Incidences des modifications à valeur juin 2008

modifications apportées dans l'implantation et la nature des façades vitrées des « Tailles de guêpe » niveaux T1 (3bis) et T2 (10bis) + 7503.00 €HT valeur Janvier 2011

A ramener en valeur marché Juin 2008

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = travaux modificatifs (valeur janvier 2011) * (80% indice BT27 +20% indice BT07)(valeur juin 2008) / (80% indice BT27 +20% indice BT07) (valeur janvier 2011)

Soit

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = $7\,503.00 * (80\%*689+20\%*727.4) / (80\%*710.0+20\%*671.1)$

Soit $7\,503.00 * 696.68 / 702.22 = + 7\,443.80$ €HT valeur juin 2008

modifications apportées dans l'isolation des châssis vitrés extérieurs type bande filante niveaux 1 à 15 de la Tour + 10 560.00 €HT en valeur février 2010

A ramener en valeur marché Juin 2008

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = travaux modificatifs (valeur janvier 2011) * (80% indice BT27 +20% indice BT07)(valeur juin 2008) / (80% indice BT27 +20% indice BT07) (valeur février 2011)

Soit

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = $10\,560.00 * (80\%*689+20\%*727.4) / (80\%*718.6+20\%*697.6)$

Soit $10\,560.00 * 696.68 / 714.4 = + 10\,298.06$ €HT valeur juin 2008

modifications à apporter à la façade vitrée du restaurant des élus au R-1 de la Tour + 41 825.00 €HT en valeur février 2011

A ramener en valeur marché Juin 2008

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = travaux modificatifs (valeur janvier 2011) * (80% indice BT27 +20% indice BT07)(valeur juin 2008) / (80% indice BT27 +20% indice BT07) (valeur février 2011)

Soit

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = $41\,825.00 * (80\%*689+20\%*727.4) / (80\%*718.6+20\%*697.6)$

Soit $41\,825.00 * 696.68 / 714.4 = + 40\,787.57$ €HT valeur juin 2008

suppression des garde-corps vitrés de l'escalier monumental au centre de l'atrium/ hall général

– 38 575.02 €HT valeur juin 2008

L'ensemble des modifications à valeur juin 2008 s'élève à + 19 954.41 €uros Hors Taxes valeur Juin 2008

3.2 Incidence globale financière

L'incidence globale financière de l'avenant n° 2 s'élève à + **19 954.41 €HT** en valeur juin 2008.

Le montant du marché initial avec options retenues s'élève à **3 997 492.33 €** Hors Taxes valeur Juin 2008.

Le marché de travaux de l'entreprise COVERIS s'élève
après avenant n° 1 à **4 057 676.29 €HT** valeur marché
juin 08,

Le marché de travaux de l'entreprise COVERIS s'élève
après avenant n° 2 à **4 077 630.70 €HT** valeur marché
juin 08,

soit une augmentation de **+ 2 %** sur montant du marché initial.

Article 4 : Autres clauses du marché :

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant et son annexe :
détail de l'annexe :

modifications apportées dans l'implantation et la nature des façades vitrées des
« Tailles de guêpe » niveaux T1 (3bis) et T2 (10bis) détail en plus-value

- détail en plus-value

modifications apportées dans l'isolation des châssis vitrés extérieurs type bande filante
niveaux 1 à 15 de la Tour

- détail en plus-value

modifications à apporter à la façade vitrée du restaurant des élus au R-1 de la Tour

- détail en plus-value

suppression des garde-corps de l'escalier monumental au centre de l'atrium/ hall
général

- détail en moins-value

Article 6 : date d'effet de l'avenant :

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa **notification**

Pour l'entreprise SAS COVERIS
Le PDG, Michel COLOMBANI

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX.

MARCHE DE TRAVAUX N° 08-351 U
LOT N°3
MENUISERIES BOIS INTÉRIEURES – SIGNALÉTIQUE – STORES ACOUSTIQUES

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° .../... du Conseil de Communauté en date du ../.../... Et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et Monsieur Francis BAUMANN, agissant au nom de la société SAS ATELIER D'AGENCEMENT – 2 allée de Kaolack – 33700 MERIGNAC , n° d'immatriculation SIREN 316 881 317 RCS BORDEAUX

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n° **08-351 U**, la Société SAS ATELIER D'AGENCEMENT s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de Lot : n°3 – Menuiseries bois intérieures – Signalétique – Stores acoustiques – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché s'élève à **1 441 594,28 €Hors Taxes valeur Juin 2008.**

Le présent avenant a pour objet les validations de variantes techniques apportées au marché.

Article 2 : Consistances des travaux modificatifs

2.1 – mise en sécurité – compléments demandés par le bureau de contrôle suite contrôle de l'existant

Après contrôle des trappes métalliques existantes d'accès aux locaux CVC SUD et NORD (2 trappes à chaque niveau) le bureau de contrôle a demandé la mise en place de joints coupe-feu 2H sur ces éléments.

Le montant en plus-value de ces travaux – conformément au cahier des charges du lot 3 initial – s'élève à + **6 627.50 €HT valeur avril 2011.**

2.2 Travaux de mise en place de trappes d'accès à la détection incendie dans les combles au dessus du faux-plafond BA 13 fixe dans les 2 tailles de guêpe

Afin d'améliorer la maintenance des organes de détection incendie présents dans les combles non accessibles des circulations périphériques autour du noyau béton dans les 2 tailles de guêpe, il est prévu de mettre en place 8 trappes d'accès à ces organes, dans chaque niveau des tailles de guêpe, soit 16 trappes.

Le montant en plus-value de ces travaux en variante bandes filantes s'élève à + **7 904,80 € HT valeur mai 2011.**

2.3 Modifications apportées dans la signalétique

Afin d'améliorer la signalétique et de faciliter son évolution pour suivre les modifications apportées à l'organigramme d'affectation des différents locaux, des modifications concernant les organes de signalétique des répertoires de niveaux et des plaques d'identification des bureaux ont été étudiées. Suite à la demande du maître d'ouvrage, la signalétique des bureaux se fera à l'aide de panneaux numériques qui permettront de prendre en compte toutes les évolutions et modifications de l'organigramme par le biais d'un logiciel informatique.

Le montant en plus-value de ces travaux de signalétique s'élève à + **158 113,44 € HT valeur mai 2011.**

Afin de compenser au plus haut niveau possible les plus values à porter au montant des travaux du lot n°3, le maître d'œuvre a cherché toutes les variantes de nature à apporter des moins-values sans diminuer les performances attendues dans les objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

Le montant en moins-value de ces travaux de signalétique s'élève à – **98 209,46 € HT valeur mai 2011.**

Un rabais exceptionnel de l'entreprise a été proposé et accepté par la maîtrise d'œuvre s'élevant à – 3 603,98 € HT valeur mai 2011.

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des prestations modificatives.

N°	Prestations	Incidence financière en plus-value (€HT)	Incidence financière en moins-value (€HT)
1	Trappes métalliques existante d'accès aux locaux CVC SUD et NORD (2 trappes à chaque niveau) joints coupe-feu 2H sur ces éléments	+ 6 627,50 € HT valeur avril 2011	
2	Travaux de mise en place de trappes d'accès à la détection incendie dans le comble au dessus du faux-plafond BA 13 fixe dans les 2 tailles de guêpe	+ 7 904,80 € HT valeur mai 2011	

3	Modifications apportées dans la signalétique	+ 158 113,44 € HT valeur mai 2011	– 98 209,46 € HT valeur juin 2008 – 3 603,98 € HT valeur mai 2011
---	--	---	---

Article 3 : Incidences financières

Rappel calcul indice de révision du lot 03 suivant CCAP BT18an/BT18ao

3.1 Incidences des modifications à valeur avril 2011

L'ensemble des modifications à valeur avril 2011 s'élève à : + **6 627.50 € HT**

A ramener en valeur marché Juin 2008

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = travaux modificatifs (valeur avril 2011) * indice BT18a valeur juin 2008 / indice BT18a valeur avril 2011

Soit

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = 6 627.50 * 107.5/113.6 = + **6 271,62 € HT** valeur juin 2008

3.2 Incidences des modifications à valeur mai 2011

L'ensemble des modifications à valeur mai 2011 s'élève à (**7 904.80 € HT + 158 113.44 € HT – 3 603.98 € HT**) = + **162 414.26 € HT**

A ramener en valeur marché Juin 2008

Ramené à la valeur de juin 2008, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = travaux modificatifs (valeur mai 2011) * indice BT18a valeur juin 2008 / indice BT18a valeur mai 2011

Soit

Travaux modificatifs (valeur juin 2008) = 162 414.26 * 107.5/113.6 = + **153 693.07 € HT** valeur juin 2008

3.3 Incidences des modifications à valeur juin 2008

L'ensemble des modifications à valeur juin 2008 s'élève à – **98 209.46 € HT**

3.4 Incidence globale financière

L'incidence globale financière s'élève à + **61 755,23** €HT en valeur juin 2008.

Le montant du marché initial s'élève à **1 441 594,28 €Hors Taxes valeur Juin 2008.**

Le marché de travaux de l'entreprise ATELIER D'AGENCEMENT s'élève ainsi après avenant n° 1 à **1 503 349.51** valeur marché juin 08,

soit une augmentation de + **4.10 %** sur montant du marché initial.

Article 4 : Autres clauses du marché :

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant et son annexe :
 - détail de l'annexe :
 - trappes métalliques existante d'accès aux locaux CVC SUD et NORD (2 trappes à chaque niveau) joints coupe-feu 2H sur ces éléments
 - o détail en plus-value
 - Travaux de mise en place de trappes d'accès à la détection incendie dans le comble au dessus du faux-plafond BA 13 fixe dans les 2 tailles de guêpe
 - o détail en plus-value
 - modifications apportées dans la signalétique
 - o détail en moins-value

Article 6 : date d'effet de l'avenant :

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification

Pour l'entreprise SAS ATELIER D'AGENCEMENT
Le PDG, Francis BAUMANN

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

MARCHÉ TRAVAUX N° 09173U
LOT 7 –

CHAUFFAGE – CLIMATISATION – VENTILATION – PLOMBERIE -SANITAIRE -
FAUX-PLAFONDS RAYONNANTS

AVENANT N° 2

Entre les soussignés Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté en date du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

d'une part,

Monsieur DIDIER DUBAC, agissant pour le compte de la société HERVE THERMIQUE, 5 allée J Cugnot, 33700 MERIGNAC, n° d'immatriculation SIREN 627 220 049 00357, n° d'inscription au registre du commerce : 627 220 049

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n°09173U, la société HERVE THERMIQUE s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot chauffage-climatisation-ventilation-plomberie sanitaire- faux plafonds rayonnants de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 777 976,51 €HT**, valeur novembre 2008.

Par avenant n°1, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de + **161 118.05 €HT** portant ainsi le montant du lot n°7 à **6 939 094,56 €HT**.

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques supplémentaires rendues nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier.

Article 2 : Consistance des travaux modificatifs

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis négociés joints au présent avenant.

N °	Libellé	Coût en €HT	Date de valeur	Référence devis entreprise
1	Modifications des faux plafonds de la tour	91 996,69	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 488418-4
2	Réseaux d'évacuation des sous stations	23 372,13	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 544895-1
3	Mise en surpression de l'escalier Sud	10 008,51	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 544708-2
4	Gaine complémentaire pour rejet cuisine en façade	6 064,92	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 553580-2
5	Modification colonne sèche escalier restaurant	4 218,51	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 564157-3
6	Clapets coupe feu complémentaires	10 563,44	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 579971-3
7	Alimentation cabinet médical	9 960,16	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 628574-4
8	Alimentation eau chaude	24 477,05	Avril 2011	Devis HERVE

	CTA restaurant			THERMIQUE N° 630256-2
9	Remplacement extracteur désemfumage de la tour	28 240,51	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 688149-1
<i>Sous total plus-values</i>		208 901,92		
10	Modifications prestations étage 15	-9 348,29	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 644588-2
11	Suppression rafraîchissement archives	-30 506,49	Novembre 2008	Devis HERVE THERMIQUE N° 618160-1
12	Modifications des alimentations sanitaires	-860,20	Avril 2011	Devis HERVE THERMIQUE N° 670468-1
<i>Sous total moins-values hors révision</i>		-40 714,98		
TOTAL		168 186,94		

La **prestation complémentaire 1** concerne essentiellement les caractéristiques du faux plafond technique dont des adaptations (joints creux autour des noyaux et profil en C avec engravure) se sont avérés nécessaires à l'esthétique et à l'exploitation de l'ensemble lors de la mise au point de l'étage témoin. Ces modifications permettent d'assurer l'absence de détériorations des faux plafonds lors des modifications de cloisonnement qui naitront nécessairement pendant la phase de fonctionnement du bâtiment. Cette prestation complémentaire 1 est complétée par un certain nombre de moins-values purement techniques destinées à limiter le surcoût de la prestation.

La **prestation complémentaire 2** concerne la mise en œuvre de siphons et de réseaux d'évacuation d'eaux usées dans les sous stations «Chauffage» des différents étages de la Tour. Cette prestation s'est avérée indispensable à l'issue des essais de fonctionnement menés dans les sous stations. Elle conduit à une amélioration très nette des conditions d'exploitation de ces locaux.

La **prestation complémentaire 3** concerne la mise en suppression de l'escalier Sud sur ces niveaux N0 à N-3. Cette disposition de sécurité a été demandée en phase « Etudes d'exécution » par le contrôleur technique. La notice de sécurité initiale a été modifiée en ce sens par le Maître d'œuvre CETAB.

La **prestation complémentaire 4** concerne le déplacement de la gaine de rejet de l'extracteur de la cuisine de la Tour. Cette prestation, envisagée au marché sous la forme d'un rejet direct en terrasse, nécessite la pose d'une gaine complémentaire pour permettre un rejet en façade.

La **prestation complémentaire 5** concerne la modification de la colonne sèche « Escalier Restaurant ». Cette prestation est liée aux travaux de modification de l'escalier restaurant (élargissement).

La **prestation complémentaire 6** concerne l'imposition d'obtenir un degré coupe feu complémentaire au niveau de la paroi entre les « circulations de la croix » et « les circulations périphériques bureaux ».

La **prestation complémentaire 7** concerne la mise en œuvre, au niveau R+8, d'appareils sanitaires et de leurs divers réseaux dédiés. Cette prestation est liée à un complément de programme demandé par le Maître d'Ouvrage (Installation du « service médical » au niveau R+8).

La **prestation complémentaire 8** s'inscrit dans une démarche de développement durable. La maîtrise d'œuvre a proposé sur demande de la maîtrise d'ouvrage que le chauffage du « Restaurant » via la batterie de la Centrale de Traitement d'Air soit à base « eau chaude de chauffage » et non « Électricité ». Cette amélioration énergétique se rentabilisera grâce aux économies d'énergie engendrées.

La **prestation complémentaire 9** concerne le remplacement de l'extracteur existant de désenfumage de la Tour situé dans le local technique R+15. Cette disposition de sécurité a été demandée en phase « Etudes d'exécution » par le contrôleur technique. La notice de sécurité initiale a été modifiée en ce sens par le Maître d'œuvre CETAB. Elle concerne aussi la mise en œuvre des volumes techniques protégés (V.T.P.) autour des coffrets de relayage des ventilateurs participant au désenfumage Tour et situés dans le local technique R+15 (l'extracteur de désenfumage Tour, les quatre insufflateurs de désenfumage Tour et l'extracteur Cuisine).

La **prestation 10** émane d'une demande de la maîtrise d'ouvrage. Elle concerne la modification de l'aménagement des bureaux au 15^{ième} étage. Cette modification a une incidence en moins-value sur le chauffage et rafraîchissement du niveau.

La **prestation complémentaire 11** concerne le rafraîchissement du local Archives. Compte tenu du caractère de passage « ponctuel » des archives dans ce local (simple lieu de transfert), il a été proposé de supprimer définitivement ce poste et d'en proposer la moins-value dans le présent avenant n°2.

Pour la **prestation variante 12**, l'entreprise a proposé avec l'aval de la maîtrise d'œuvre d'installer, dans les parties encastrées, des réseaux sanitaires « sans soudure ». Dans ces zones, les réseaux initialement prévus en cuivre ont donc été réalisés en PER.

Article 3 : Incidences financières

3.1 Incidence des travaux supplémentaires

L'ensemble des travaux supplémentaires sont à rapporter à valeur novembre 2008.

Formule :

Travaux supplémentaires (valeur novembre 2008) = Travaux supplémentaires (valeur mois de la date incidence) * Indice BT41 mois novembre 2008 / Indice BT41 valeur mois date incidences (avril 2011)

L'ensemble des travaux supplémentaires, prévus au présent marché s'élève à + 208 901,92 €HT, valeur avril 2011.

Ramené à la valeur de novembre 2008, le montant s'élèverait à :

TS (valeur nov 2008) = 208 901,92 * 673,1 / 708,1 = 198 576,31 €HT

3.2 Incidence des suppressions de prestations

Le montant des suppressions de prestation s'élève, en valeur novembre 2008, à :

Sup = (-9348,29-860,2)*673,1 / 708,1 - 30 506,49 = - 40 210,39 €HT

3.3 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale en valeur novembre 2008 s'élève à + 158 365,92 €HT.

Montant initial du marché :	6 777 976,51 €HT
Avenant N°1	+ 161 118,05 €HT
Avenant N°2	+ 158 365,92 €HT
montant total :	7 097 460,48 €HT

Représentant une augmentation de +4,5 %.

Art 4 : Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Art 5 : Pièces constitutives de l'avenant

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
-
- les devis joints en annexe

Art 6 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Le titulaire

Pour la **Communauté Urbaine de Bordeaux**
P/Le Président,
Par délégation,

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX.

MARCHE DE TRAVAUX N° 09-380 U
LOT N°8
ASCENSEURS

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Entre les soussignés Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° /.... du Conseil de Communauté en date du .. /.... /.... Et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux – Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux cedex.

D'une part,

Et Monsieur HERVE BUZAT, agissant au nom de la société KONE – 14 rue François ARAGO – 33700 MERIGNAC , n° d'immatriculation SIREN 316 881 317 RCS BORDEAUX

D'autre part,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n° **09-380 U**, la Société SA KONE s'est vue confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux les travaux de lot n°8 – ascenseurs – de la restructuration de l'Hôtel de la Communauté urbaine de Bordeaux.

Le montant des travaux indiqué dans la notification du marché et comprenant les options retenues s'élève à **1 140 297,00 € Hors Taxes valeur février 2009.**

Le présent avenant a pour objet les validations de variantes techniques apportées au marché.

Article 2 : Consistances des travaux modificatifs

QUADRUPLEX : remplacement des portes palières PF 1/25H par des portes palières CF 2H aux niveaux 3bis, 10bis et 15^{ème} soit un total de 12 portes

Cette modification tient compte de la suppression des portes coulissantes CF 2H prévues initialement pour les 3 niveaux qui n'étaient pas (ou pas par les 4 ascenseurs) desservis : tailles de guêpe 3bis et 10bis et 15^{ème} étage

Cette proposition a pour avantage :

- D'amorcer le remplacement des portes coulissantes CF 2H existantes équipées de cordons amiantés (remplacement non prévu au marché)
- De simplifier l'installation et les asservissements associés

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des prestations modificatives.

N°	Prestations	Incidence financière en plus-value (€HT)	Incidence financière en moins-value (€HT)
1	QUADRUPLEX : remplacement des portes palières PF 1/25H par des portes palières CF 2H aux niveaux 3bis, 10bis et 15 ^{ème} soit un total de 12 portes	+ 6 831,00 € HT valeur février 2010	

Article 3 : Incidences financières

Rappel calcul indice de révision du lot 08 suivant CCAP BT48an/BT48ao

3.1 Incidences des modifications à valeur février 2010

L'ensemble des modifications à valeur février 2010 s'élève à : **+ 6 831,00 €HT**

A ramener en valeur marché février 2009

Ramené à la valeur de février 2009, le montant s'élèverait à :

Travaux modificatifs (valeur février 2009) = travaux modificatifs (valeur février 2010) * indice BT48 valeur février 2009 / indice BT48 valeur février 2010

Soit

Travaux modificatifs (valeur février 2009) = 6 831.00 * 875.9/931.6 = + **6 422,58 €HT**
valeur février 2009

3.2 Incidence globale financière

L'incidence globale financière s'élève à **+ 6 422,58 €HT** en valeur février 2009.

Le montant du marché initial avec options retenues s'élève à **1 140 297,00 € Hors Taxes**
valeur février 2009.

Le marché de travaux de l'entreprise SA KONE s'élève ainsi après avenant n° 1 à **1 146 719.58** valeur marché février 2009,

soit une augmentation de **+ 0.56 %** sur montant du marché initial.

Article 4 : Autres clauses du marché :

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Article 5 : Pièces constitutives de l'avenant :

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant et son annexe :
détail de l'annexe :
QUADRUPLEX : remplacement des portes palières PF 1/25H par des portes palières CF 2H aux niveaux 3bis, 10bis et 15^{ème} soit un total de 12 portes
 - o détail en plus-value

Article 6 : date d'effet de l'avenant :

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification

Pour l'entreprise SA KONE
Le PDG, Monsieur Herve BUZAT

Pour la Communauté urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,

RESTRUCTURATION DE
L'HÔTEL DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX

MARCHÉ TRAVAUX N° 08352U

LOT N° 9
ÉNERGIE – GTC – ÉLECTRICITÉ – SÉCURITÉ INCENDIE

AVENANT N° 2

Entre les soussignés Monsieur VINCENT FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté en date du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Esplanade Charles de Gaulle – 33076 Bordeaux Cedex.

d'une part,

Monsieur YVES MATHIEU, agissant pour le compte de la société CEGELEC SUD OUEST (mandataire du groupement conjoint), 54 avenue gustave eiffel, 33612 CESTAS, n° d'immatriculation SIRET 438 053 399 00301, n° d'inscription au registre du commerce : 438 053 399, code APE 4321 A

Et Monsieur DIDIER CASTAING, agissant pour le compte de la société CENERGIA (co-traitant), 1 bis rue J.B Greuse, BP 70105, 33160 Saint Médard en Jalles, n° d'inscription au registre du commerce : 490 432 515, co-traitant

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1 : Objet de l'avenant

Par marché n°08352U, le groupement conjoint dont les co-traitants sont nommés ci-dessus s'est vu confier par la Communauté Urbaine de Bordeaux le lot électricité de la restructuration de l'hôtel de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Le montant indiqué à l'article 3 de l'acte d'engagement est de **6 983 813,70 €HT**, valeur juin 2008.

Par avenant n°1, des validations de variantes techniques ont été apportées au marché pour un montant de + **208 918,55 €HT** en valeur juin 2008 portant ainsi le montant du lot n°9 à **7 192 732,25 €HT**.

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte d'adaptations techniques supplémentaires rendues nécessaires dans le cadre de l'avancement du chantier.

Article 2 : Consistance des travaux modificatifs

Les adaptations techniques apportées au présent marché ciblent à la fois des prescriptions de sécurité, de fonctionnalité et de développement durable.

Elles sont reprises synthétiquement dans le tableau ci-dessous et détaillées dans les devis négociés joints au présent avenant.

N°	Prestation	Incidence financière en plus-values (+)	Incidence financière en moins-values (-)	Date valeur de l'incidence
1	Simplification des câblages éclairage de sécurité + désenfumage		-26 494,34	Juin 2008
2	Suppression des sèches mains		-8 665,60	Juin 2008
3	Suppression de prises RJ 45		-2 410,74	Juin 2008
4	Suppression de la distribution de l'heure sur les palliers		-11 500,00	Juin 2008
5	Adjonctions d'interphones de sécurité	9 751,66		Septembre 2010
6	Relevé béton sous VTP	5 239,00		

	niveau 1 à 15 (sécurité incendie)			Avril 2011
7	Augmentation puissance brumisateurs (système d'extinction automatique à eau brumisée des locaux d'archive)	31 890,08		Avril 2011
8	Modification SSI (système de sécurité incendie)	34 947,31		Avril 2011
9	Modifications du 15 ⁱ étage	26 200,58		Février 2011
10	Travaux coupe feu complémentaires	4 753,88		Avril 2011
	TOTAL	112 782,51	- 49 070,68	

Les prestations 1 à 4 sont liées à des recherches d'économies. Elles correspondent à des suppressions de prestations non indispensables au projet et à la recherche de simplifications techniques. Elles permettent de dégager une économie de 49 070,68 €HT en valeur juin 2008.

Les prestations 5, 6, 7, et 10 sont des prestations liées exclusivement au renforcement de la sécurité incendie du bâtiment. Elles proviennent d'impositions du bureau de contrôle en cours de chantier.

La prestation 8 est une demande de la maîtrise d'ouvrage. Elle est également liée au renforcement de la sécurité incendie. Elle concerne le rajout de détecteurs de fumée et d'indicateurs d'action dans les surfaces de bureau. Ces rajouts permettent de disposer de manière définitive l'ensemble des détecteurs dans les espaces de bureau quel que soit le déplacement des cloisons de bureau à venir. Ils permettront ainsi de dégager des économies substantielles dans le cadre des travaux de maintenance sur les années à venir.

La prestation 9 émane d'une demande de la maîtrise d'ouvrage. Elle concerne la modification de l'aménagement des bureaux au 15ⁱ étage. Cette modification a une incidence sur les courants forts et les éclairages du niveau.

Article 3 : Incidences financières

3.1 Incidence des travaux supplémentaires à valeur juin 2008

L'ensemble des travaux supplémentaires sont à rapporter à valeur juin 2008.

Formule :

Travaux supplémentaires (valeur juin 2008) = Travaux supplémentaires (valeur mois de la date incidence) * Indice BT47 mois juin 2008 / Indice BT47 valeur mois date incidences

N°	Prestation	Incidence financière	Mois incidence financière	Indice BT47 du mois incidence	Indice BT47 du mois de juin 2008	Valeur incidence ramenée à juin 2008
5	Adjonctions d'interphones de sécurité	9 751,66	Septembre 2010	1 076,80	991,50	8 979,17
6	Relevé béton sous VTP niveau 1 à 15 (sécurité incendie)	5 239,00	Avril 2011	1 119,10	991,50	4 641,65
7	Augmentation puissance brumisateur (système d'extinction automatique à eau brumisée des locaux d'archive)	31 890,08	Avril 2011	1 119,10	991,50	28 253,97
8	Modification SSI (système de sécurité incendie)	34 947,31	Avril 2011	1 119,10	991,50	30 962,61
9	Modifications du 15 ^è étage	26 200,58	Février 2011	1 110,90	991,50	23 384,53
10	Travaux coupe feu complémentaires	4 753,88	Avril 2011	1 119,10	991,50	4 211,84
	TOTAL					100 433,77

L'ensemble des travaux supplémentaires de l'avenant 2 prévus au présent marché s'élève à 100 433,77 €HT, valeur juin 2008.

3.2 Incidence des suppressions de prestations

Le montant des suppressions de prestation s'élève à -49 070,68 €HT, valeur juin 2008.

3.3 Incidence globale financière sur le marché

L'incidence financière globale en valeur juin 2008 s'élève à + 51 363,09 €HT.

Montant initial du marché :	6 983 813,70 €HT
Avenant N°1	+ 208 918,55 €HT
Avenant N°2	+ 51 363,09 €HT
montant total :	7 244 095,34 €HT

Représentant une augmentation de +3,59 %.

Art 4 : Autres clauses du marché

Les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Art 5 : Pièces constitutives de l'avenant

Les pièces constitutives de l'avenant sont les suivantes :

- le présent avenant
- les devis joints en annexe

Art 6 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa notification.

Pour le groupement titulaire

Pour la Communauté Urbaine de Bordeaux
P/Le Président,
Par délégation,